

VILLE D'AUBUSSON

ELIMINATION DES DECHETS

NOTE EXPLICATIVE

La Communauté de Communes Aubusson-Felletin a la compétence collecte et traitement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire depuis 2003.

Pour Aubusson, la collecte sélective s'effectue à l'aide de « points propres » répartis sur l'ensemble de la commune permettant de trier les emballages, les journaux-magazines et le verre.

Situation des points-propres : rue de Chabassière, La Chassagne, rue de Beauze, rue Madelaine, place du Marché, rue Jules Sandeau, chemin des Méris, rue L'hermite (piscine), rue Saint Jean, rue Jean Moulin, rue Roger Cerclier, La Rebeyrette (champion), Champs de Foire, rue Emile Zola. Points verre uniquement : ZI du Mont (La Luciole), parking Hall polyvalent.

Ces points sont collectés une fois par mois. Les emballages et journaux-magazines sont transférés au centre de tri de l'entreprise Fayolle à Saint Silvain le Roc, via un quai de transfert basé au Thym à Moutier Rozeille. Le verre est amené chez un verrier basé à Saint Romain le Puy.

Le reste des ordures ménagères est collecté à l'aide de bacs de regroupement mis à la disposition des ménages et des commerçants sur la voirie. Le ramassage s'effectue 3 fois par semaine selon 2 circuits (lundi-mercredi-vendredi ou mardi-jeudi-samedi). La Grande-Rue est collectée tous les jours du lundi au samedi. Ces déchets ont pour destination le centre d'enfouissement de classe 2 de Saint Silvain Bas le Roc.

Les encombrants, ferrailles, gravats, gros cartons, déchets verts, huile de vidange, batterie et déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés en apport volontaire à la déchetterie du Thym à Moutier Rozeille. Ouverture le lundi et mercredi après midi et le samedi toute la journée. Les déchets d'équipement électronique et électrique (DEEE) auront également une filière dédiée à la déchetterie d'ici fin 2006.